



XXI^e CONGRÈS RÉGULIER

*SUIVI DES RECOMMANDATIONS
ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS DE 2002*

*RAPPORT DE L'EXÉCUTIF NATIONAL
EN DATE DU 22 FÉVRIER 2005*

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS DE 2002

RAPPORT DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

EN DATE DU 22 FÉVRIER 2005

<p>Recommandation 1</p> <p>L'Exécutif national recommande aux exécutifs locaux de revaloriser le rôle du délégué en convoquant de façon prioritaire un conseil de délégués après chaque Conseil syndical afin de faire rapport des orientations retenues lors de cette instance.</p> <p><i>Proposition non recevable</i></p>	
<p>Recommandation 2</p> <p><i>L'Exécutif national réitère la nécessité de mettre à la disposition des sections, une trousse d'accueil à l'intention des personnes nouvellement élues à titre de délégués et recommande aux sections d'y recourir de façon systématique à la suite de toute élection de personne déléguée.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p> <p><u>Que cette trousse soit disponible aux sections au plus tard le 1^{er} septembre 2002.</u></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée en juin 2002</p>
<p>Recommandation 3</p> <p><i>L'Exécutif national recommande aux exécutifs locaux de favoriser que les directrices et directeurs puissent assumer une responsabilité locale afin d'alléger la tâche des dirigeantes et dirigeants et assurer ainsi une relève au niveau local.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p> <p><u>Que l'on prévoit la notion de substitut aux responsabilités locales, et ce, à la discrétion des sections locales.</u></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée</p> <p>Correspondance du secrétariat général du 19 juin 2002</p>

<p><u>Que le SFPQ organise, au moins une fois au début du cycle, un système de parrainage des nouveaux délégués.</u></p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Réalisée</p> <p>Correspondance de la consoeur Lucie Grandmont aux présidences et responsables locales et locaux à la vie syndicale (26 août 2002)</p>
<p>Recommandation 4</p> <p>L'Exécutif national recommande que les exécutifs locaux rendent compte de leur mandat concernant la tenue des conseils de délégués et des assemblées de secteur en complétant le formulaire « Rapport d'activités locales » qui devra être acheminé à la présidence régionale à la fin de chacune des années du cycle.</p> <p>Proposition rejetée</p>	
<p>Recommandation additionnelle (Reconnaissance du travail syndical)</p> <p>Que le SFPQ fasse des démarches afin de faire reconnaître le travail syndical comme faisant partie de la charge de travail et qu'il négocie plus de libérations pour permettre aux responsables syndicaux d'exercer leurs mandats et d'accueillir les nouveaux membres.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Réalisée pour la partie négociation</p> <p>Réalisée, suivi confié au confrère Jules Morin</p>
<p>Recommandation additionnelle (transmission de l'information et consultation)</p> <p>Afin de permettre aux délégués de jouer pleinement leur rôle, nous recommandons de réviser le processus de transmission d'information et le processus de consultation afin d'être informés des changements importants qui sont prévus dans les ministères et ce, bien avant leur implantation.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié au confrère Jules Morin</p> <p>Réalisée, les responsables des conditions de travail de chaque section concernée ont été ajoutés pour la transmission de l'information et consultation.</p>
<p>Recommandation additionnelle (Violence organisationnelle)</p> <p>Que le SFPQ dénonce publiquement les actes de violence organisationnelle ainsi que les abus de pouvoir faits par le MESS particulièrement à la direction de Montréal – Banlieue – Laval, au module assistance emploi.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Réalisée par un communiqué du SFPQ lors du Congrès</p>

<p>Que le SFPQ réclame rapidement une rencontre avec le Ministre responsable afin de trouver une solution durable au phénomène de la violence.</p> <p style="text-align: center;">Proposition adoptée</p>	<p>Réalisée - rencontre tenue avec le MESS le 3 mai 2002</p>
<p>Recommandation additionnelle (Application décision du Congrès de 1999)</p> <p>Que le Congrès réaffirme sa volonté de séparer les fonctions politiques des fonctions administratives.</p> <p>Qu'à cet effet, le Président général soit mandaté pour analyser les travaux effectués en application de la décision du Congrès de 1999, visant à procéder à l'évaluation de l'ensemble des modes, procédures et fonctionnements (incluant l'organisation, la répartition et la charge de travail) des services offerts par le SFPQ, et ce, tant aux niveaux national que régional.</p> <p>Que le Président général soit mandaté également pour recueillir les motifs et les conséquences du retrait de la firme RCGT et du départ du directeur général.</p> <p>Qu'aux fins de la réalisation de ses mandats, le Président général puisse s'adjoindre les personnes nécessaires.</p> <p>Que les mesures appropriées soient prises afin de réaliser complètement la décision du Congrès de 1999 ci-haut mentionnée.</p> <p>Que le Président général fasse rapport de ce mandat à un prochain Conseil syndical qui pourra adopter les résolutions et recommandations qu'il jugera utiles, et ce, dans le respect des Statuts.</p> <p style="text-align: center;">Proposition adoptée</p>	<p>Réalisée au Conseil syndical de juin 2003</p>
<p>Recommandation 5</p> <p>L'Exécutif national recommande que le budget discrétionnaire ne serve qu'à la mobilisation des membres dans l'action syndicale et ce dans le respect des décisions du SFPQ.</p> <p style="text-align: center;">Proposition non recevable</p>	

<p>Recommandation 6</p> <p><i>L'Exécutif national propose que le mandat de préparer les principes directeurs pour l'utilisation des budgets discrétionnaires soit confié à l'Exécutif régional concerné et que ces derniers soient soumis à l'Assemblée régionale concernée pour adoption.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée</p> <p>Correspondance acheminée par le trésorier général aux trésoriers régionaux – 22 novembre 2002</p> <p>Courriel aux représentantes et représentants régionaux par le trésorier général – 3 juillet 2003</p>
<p>Recommandation 7</p> <p>L'Exécutif national propose que le budget discrétionnaire des régions s'appelle désormais « le budget de mobilisation régional ».</p> <p><i>Proposition non recevable</i></p>	
<p>Recommandation 8</p> <p>L'Exécutif national recommande que les surplus du cycle d'activité soient rapatriés dans l'administration générale.</p> <p><i>Proposition réglée par la suivante</i></p> <p><u>Le Comité de suivi prévu à recommandation no 28 du Congrès de 1999 sur les budgets discrétionnaires recommande que les surplus accumulés par les budgets régionaux discrétionnaires demeurent dans chacune des régions à la fin d'un cycle.</u></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée</p> <p>Les surplus demeurent dans les budgets régionaux discrétionnaires</p>
<p>Recommandation 9</p> <p>L'Exécutif national propose qu'une rencontre régionale annuelle se tienne à même le budget discrétionnaire avec les personnes répondantes jeunes afin de promouvoir ce dossier et aider à préparer la relève.</p> <p><i>Proposition non recevable</i></p>	

<p>Recommandation 10</p> <p>L'Exécutif national recommande la mise en place d'un projet pilote pour le prochain cycle dans la région 6 Bas Saint-Laurent – Côte Nord – Gaspésie et les Îles permettant à l'Exécutif régional et à l'Assemblée régionale de tenir des rencontres en alternance dans les villes suivantes : Gaspé, Baie-Comeau, Matane et Rimouski, afin de favoriser une meilleure participation et une vision plus régionale. Le coût de cette proposition est estimé à plus ou moins 26 000\$.</p> <p><i>Proposition retirée</i></p>	
<p>Recommandation additionnelle</p> <p>Que le Congrès autorise l'ajout d'une ou d'un représentant régional politique pour la région 6 – Bas Saint-Laurent, Côte nord, Gaspésie et les Îles.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Réalisée lors du Congrès</p>
<p>Recommandation additionnelle</p> <p>Que l'on revoie les ressources régionales à temps plein, techniques et politiques, versus le nombre de membres par région, en tenant compte également des distances géographiques.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Un comité de travail composé des confrères Michel Sawyer et Richard Thibaudeau ainsi que de la consœur Lise Dionne</p> <p>Le confrère Gaétan Girard a transmis aux membres de l'Exécutif national, le 15 juillet 2004, le tableau pour le kilométrage dans chacune des régions.</p> <p>Cette recommandation sera traitée dans le Rapport de l'Exécutif national au Congrès de 2005</p>
<p>Recommandation additionnelle</p> <p>Que l'Exécutif national dépose les prévisions budgétaires triennales avant d'ajouter des ressources dans les régions.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié au confrère Richard Thibaudeau</p> <p>Les prévisions budgétaires triennales seront déposées au Congrès de 2005 à titre indicatif</p>

<p>Recommandation 11</p> <p>L'Exécutif national recommande que la première journée du Bureau de coordination national se tienne exclusivement avec les personnes représentantes régionales politiques et que seuls les sujets nécessitant une décision soient traités.</p> <p><i>Proposition non recevable</i></p>	
<p>Recommandation 12</p> <p>L'Exécutif national recommande que la deuxième journée devienne une rencontre élargie comportant exclusivement des points d'information et que les personnes représentantes régionales techniques participent à la réunion.</p> <p><i>Proposition non présentée</i></p>	
<p>Recommandation 13</p> <p>L'Exécutif national recommande que les rencontres d'information à l'intention des personnes représentantes régionales techniques portant sur des points concernant les dossiers qui relèvent de leurs compétences, soient maintenues et convoquées simultanément à la tenue du Bureau de coordination national.</p> <p><i>Proposition non présentée</i></p>	
<p>Recommandation 14</p> <p><i>L'Exécutif national recommande la mise en place d'un comité national élargi d'action politique et de mobilisation mettant à contribution les différents paliers de la structure.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée par la mise en place du Comité national d'action politique et de mobilisation</p>

<p>Recommandation 15</p> <p>Dans le cadre des rencontres annuelles, l'Exécutif national recommande :</p> <p><i>Qu'une personne du Service de la négociation soit invitée à participer à ces rencontres;</i></p> <p><i>Qu'un compte rendu de la rencontre soit transmis par la personne représentante régionale à chacune des personnes représentantes des unités hors fonction publique avec copie aux membres de l'Exécutif régional et au Service de la négociation.</i></p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié à la consoeur Lucie Martineau</p> <p>À chaque rencontre régionale il y a une personne du Service de négociation qui est invitée.</p> <p>Cette recommandation se fait en continu.</p>
<p>Recommandation 16</p> <p>L'Exécutif national recommande :</p> <p><i>Qu'une rencontre annuelle soit organisée au palier national par le Service de la négociation. Cette rencontre réunira une personne représentante par unité d'accréditation provenant des unités hors fonction publique ainsi que les personnes représentantes régionales; <u>et les présidences de sections qui ont des unités hors fonction publique à l'intérieur de leur section locale.</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>que l'ordre du jour de ces rencontres soit préparé à partir d'une consultation des personnes représentantes régionales;</i> • <i>qu'un compte rendu de la rencontre soit transmis aux personnes dirigeantes et déléguées de ces unités hors fonction publique;</i> • <i>qu'une copie de ce compte rendu soit transmise également aux personnes composant les exécutifs régionaux.</i> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié à la consoeur Lucie Martineau</p> <p>Réalisée les 25 et 26 mars 2004. Cette recommandation se fait en continu.</p>

<p>Recommandation 17</p> <p><i>L'Exécutif national recommande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>qu'au cours de l'année 2003, le sujet de la stratégie de mobilisation soit traité lors des rencontres régionales, et ce, en lien avec le <u>Comité national de mobilisation.</u></i> • <i>que ces réflexions régionales soient acheminées au Service de la négociation qui préparera, pour discussion lors de la rencontre annuelle, un document de travail faisant l'objet de discussion et d'adoption;</i> • <i>que ce plan d'action et de mobilisation implique la participation et le rôle de chacun des paliers de l'organisation.</i> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié à la conseillère Lucie Martineau</p> <p>Réalisée par l'adoption de l'Exécutif national de la stratégie le 17 février 2004.</p> <p>Aucune réflexion des régions</p>
<p>Recommandation 18</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que les cours <u>d'initiation syndicale</u> à l'intention des personnes déléguées, dirigeantes, <u>directrices et les nouvelles personnes élues</u> deviennent des cours préalables à toute autre formation diffusée par le Service de formation du palier national, <u>sauf dans le cas de situations exceptionnelles.</u></i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p> <p><i><u>Que cette formation soit donnée à toutes les personnes dirigeantes ou déléguées n'ayant pas reçu cette formation ou son équivalent.</u></i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p> <p><i><u>Prévoir une relance pour les cours d'initiation syndicale.</u></i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée par la conseillère Lucie Grandmont. Cette recommandation se fait en continu.</p>

<p>Recommandation 19</p> <p>L'Exécutif national recommande qu'à compter de 2003, l'allocation prévue pour les personnes nouvellement déléguées soit versée à la section sur confirmation de la participation à la formation de base diffusée par les équipes régionales.</p> <p><i>Proposition non recevable</i></p>	
<p>Recommandation 20</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le Service de la formation procède à la révision du plan d'action concernant la formation, pour tenir compte du nouveau partage des responsabilités de diffusion entre le palier national et les régions.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée par la consoeur Lucie Grandmont</p>
<p>Recommandation 21</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le Service de la formation mette en place, en collaboration avec l'ensemble des services, un plan stratégique de formation triennal qui sera soumis au Congrès 2005.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Confiée à la consoeur Lucie Grandmont</p> <p>Ce plan stratégique de formation triennal sera présenté au Congrès de 2005 dans le Rapport de l'Exécutif national</p>
<p>Recommandation 22</p> <p><i>L'Exécutif national recommande de se doter d'une stratégie globale d'intervention en matière de sous-traitance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>en accordant la priorité aux projets de sous-traitance qui ont des répercussions sur les <u>emploi des fonctionnaires, des ouvriers et des unités hors fonction publique, et qui font perdre de l'expertise;</u></i> 	<p>Suivi confié au confrère Jules Morin</p> <p>Réalisée avec l'adoption du plan d'action national en sous-traitance</p>

<ul style="list-style-type: none"> • <i>en impliquant, plus particulièrement, les membres de comités mixtes dans la lutte contre la sous-traitance;</i> • <i>en produisant des outils de vulgarisation permettant aux dirigeants de diffuser les informations et expliquant les enjeux reliés à cette problématique dans le cadre des assemblées de secteur et des conseils de délégués;</i> • <i>en mettant sur pied des comités de travail ministériels intersyndicaux pour déterminer pour chaque ministère et organisme les missions à responsabilités exclusives et pour revendiquer le rapatriement de missions gouvernementales déjà cédées, <u>et que le résultat de ces travaux soit déposé auprès des responsables politiques;</u></i> • <i>en négociant avec l'employeur l'obtention de libérations de personnes-ressources pour permettre l'application de la convention collective reliée aux articles de sous-traitance;</i> • <i>en intensifiant nos efforts en vue de convenir avec l'employeur de politiques ministérielles sur la sous-traitance;</i> • <i>en poursuivant nos efforts de sensibilisation sur les effets de la sous-traitance à moyen et à long terme et cela, en interpellant plus particulièrement les membres travaillant à l'élaboration, à l'adjudication et au suivi des contrats;</i> • <i>en interrogeant, sous l'angle de leur opportunité, toutes les formes de sous-traitance déjà entrées dans la normalité des choses (mandataires, entretien des routes, courrier, etc.);</i> • <i>en mettant en place un comité de coordination intersyndicale afin d'élaborer un plan d'action <u>pour lutter contre le désengagement de l'état et, en particulier, pour contrer la sous-traitance.</u></i> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée avec l'adoption du plan d'action national en sous-traitance</p> <p>Réalisée avec l'adoption du plan d'action national en sous-traitance</p> <p>Réalisée avec l'adoption du plan d'action national en sous-traitance</p> <p>Réalisée pour la partie négociation</p> <p>Réalisée avec l'adoption du plan d'action national en sous-traitance</p> <p>Réalisée avec l'adoption du plan d'action national en sous-traitance</p> <p>Réalisée avec l'adoption du plan d'action national en sous-traitance</p> <p>Cette recommandation n'est pas réalisable car les intérêts sont divergents</p>
--	--

<p>Recommandation 23</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que l'on continue les démarches faites avec les groupes communautaires afin de les sensibiliser quant à nos préoccupations syndicales et aux conséquences du désengagement de l'État.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié au confrère Michel Sawyer</p> <p>Adhésion au Réseau de Vigilance dans le cadre de la réingénierie de l'État</p>
<p>Recommandation 24</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le SFPQ évalue la faisabilité d'une étude comparative entre les contrats octroyés et les services rendus notamment en regard de la qualité et des coûts réels <u>et des impacts sociaux</u>.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié au confrère Jules Morin</p> <p>Réalisée par la Chaire d'études sociaux économiques de l'Université Laval</p>
<p>Recommandations additionnelles</p> <p>Informers les membres via le journal du SFPQ, des démarches entreprises pour contrer la sous-traitance, démontrer les gains obtenus afin de vulgariser ce phénomène qui a pour effet la perte d'expertise dans nos milieux de travail.</p> <p>Proposition adoptée</p> <p>Que l'on s'oppose à toute forme de sous-traitance qui dédouble les tâches des fonctionnaires et ouvriers telles que définies dans les directives de classification.</p> <p>Proposition adoptée</p> <p>Qu'une étude comparative sur les dix (10) dernières années, soit réalisée au niveau des budgets alloués en sous-traitance versus les budgets alloués aux effectifs.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié au confrère Jules Morin. Cette recommandation se fait en continu</p> <p>Réalisée par la partie négociation</p> <p>Suivi confié au confrère Jules Morin</p> <p>Cette recommandation sera traitée au Congrès de 2005 dans le Rapport de l'Exécutif national</p>

<p>Qu'une étude soit réalisée pour démontrer les conséquences dans la fonction publique de la perte d'expertise, perte des services, perte d'effectifs et ce, en lien avec l'utilisation de la sous-traitance et de toutes les formes de faire faire notamment aux MESS – MTQ – MRN – SAAQ.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié au confrère Jules Morin</p> <p>Réalisé par la Chaire d'études sociaux économiques de l'Université Laval avec l'étude sur la sous-traitance</p>
<p>Recommandation 25</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que la responsabilité de la sensibilisation et de la prévention soit confiée au Service de la condition féminine qui travaille en collaboration avec le service chargé du dossier santé-sécurité. Que la diffusion se fasse via le réseau des femmes et celui de la santé et de la sécurité du travail</i></p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié à la consoeur Lise Dionne et au confrère Jacques Pelletier</p> <p>Cette recommandation se poursuit en continu</p>
<p>Recommandation no 26</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le Service de la santé et de la sécurité du travail fasse les représentations nécessaires afin que l'Association paritaire sectorielle (APSSAP) développe et diffuse aux comités de santé et de sécurité au travail un contenu axé sur la prévention de la violence en milieu de travail.</i></p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié au confrère Jacques Pelletier</p> <p>Réalisée, les représentations nécessaires ont été effectuées.</p>
<p>Recommandation no 27</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que les cas de violence détectés ou soumis soient traités préalablement par le palier local et le palier régional, et ce, à l'intérieur des 30 jours de l'événement pour éviter d'outrepasser le délai de griefs.</i></p> <p><i>Proposition réglée par la suivante</i></p> <p><u><i>Que le traitement des plaintes ou cas de violence soumis soient traités par le palier régional en collaboration avec les paliers local et national.</i></u></p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié à la consoeur Lise Dionne</p> <p>Cette recommandation se fait en continu.</p> <p>Une recommandation sera présentée au Congrès de 2005 dans le Rapport de l'Exécutif national pour modifier cette décision</p>

<p>Recommandation 28</p> <p>L'Exécutif national recommande que dans les cas où des recours formels sont déposés (plainte, grief ou toute autre démarche légale) que le Service des recours soit responsable du dossier jusqu'à son règlement, celui-ci pouvant inclure le suivi, la réparation et les interventions en relation d'aide. Une ou des personnes seront formées pour le traitement de ces dossiers.</p> <p><i>Proposition non présentée</i></p>	
<p>Recommandation 29</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le SFPQ maintienne son statut de syndicat indépendant et confirme ainsi sa pleine autonomie.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée lors du congrès</p>
<p>Recommandation 30</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le SFPQ maintienne son adhésion à des coalitions qui défendent des projets de société rejoignant nos objectifs.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié au confrère Michel Sawyer</p> <p>Cette recommandation se fait en continu.</p>
<p>Recommandation 31</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le SFPQ adhère à des coalitions dans la mesure ou elles sont pertinentes aux luttes que nous menons pour la défense des intérêts économiques, politiques et sociaux de nos membres ainsi que pour la défense des services publics <u>et de la société québécoise.</u></i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié au confrère Michel Sawyer</p> <p>Cette recommandation se fait en continu</p>

<p>Recommandation 32</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le SFPQ continue à soutenir la Fondation des pompiers pour les grands brûlés et participe activement aux campagnes annuelles de financement mises sur pied par la Fondation.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié à la consœur Lucie Grandmont</p> <p>Cette recommandation se fait en continu.</p>
<p>Recommandation 33</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le SFPQ poursuive sa collaboration et accentue son implication auprès des organisations syndicales indépendantes du secteur public que sont la Coalition des syndicats de la fonction publique et la Coalition des organisations syndicales indépendantes.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié au confrère Michel Sawyer</p> <p>Cette recommandation se fait en continu.</p>
<p>Recommandation 34</p> <p><i>L'Exécutif national recommande que le SFPQ maintienne son adhésion à des coalitions syndicales qui rejoignent nos objectifs et défendent les mêmes intérêts que ceux de nos membres.</i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Suivi confié au confrère Michel Sawyer</p> <p>Cette recommandation se fait en continu.</p>
<p>Recommandation 35</p> <p><i>L'Exécutif national <u>soumettra au prochain Conseil syndical ses recommandations suite aux démarches entreprises afin d'adhérer à un regroupement syndical international.</u></i></p> <p><i>Proposition adoptée</i></p>	<p>Réalisée lors du Conseil syndical de juin 2003 – l'International des services publics (ISP)</p>

<p>Recommandations générales</p> <p>Toute recommandation présentée dans un rapport, lors d'une instance, qui a un impact sur les budgets national et régional, doit faire l'objet d'une estimation de coût et être détaillée. L'estimation et son détail devront figurer avec la recommandation.</p> <p>Proposition adoptée</p> <p>Que notre syndicat s'assure que la signature de contrat de ville qui correspond au transfert de responsabilité aux municipalités, ne soit pas effectuée en violation ou à l'encontre des articles 45 et 46 du Code du travail. Ces articles limitant la possibilité de confier à des sous-traitants la production de services lorsqu'il s'agit d'une simple concession de fonctions de travail.</p> <p>Proposition adoptée</p>	<p>Suivi confié au confrère Richard Thibaudeau</p> <p>Cette recommandation se fait en continu.</p> <p>Suivi confié au confrère Jules Morin</p> <p>Un mémoire a été déposé et présenté sur le projet de Loi 31 pour nous opposer aux modifications de l'article 45</p> <p>Cette recommandation sera traitée dans le Rapport de l'Exécutif national au Congrès de 2005</p>
--	---

Québec, le 23 février 2005

/mm